

ENTREPRISES RESPONSABLES

LES MESSAGES CLÉS
DES INSTRUMENTS
INTERNATIONAUX

LES ENTREPRISES RESPONSABLES SONT L'AFFAIRE DE TOUS

Les entreprises sont le moteur de l'économie. Elles participent au développement économique et social par la création d'emplois, l'amélioration des compétences, l'innovation technologique et la fourniture de biens et de services. Néanmoins, leurs activités peuvent également avoir des impacts négatifs sur les populations, l'environnement et la société.

Toutes les entreprises, indépendamment de leur localisation, de leur taille, de leur secteur d'activité, du contexte opérationnel dans lequel elles évoluent, de leur structure de propriété et de leur organisation, doivent agir de manière responsable, et identifier et gérer les risques d'impacts liés à leurs opérations, produits ou services, y compris au sein de leurs chaînes d'approvisionnement et dans le cadre d'autres relations d'affaires. Les gouvernements doivent encourager les entreprises à adopter une conduite responsable à travers un assortiment judicieux de mesures obligatoires et volontaires, et concourir à la mise en place d'un cadre propice aux pratiques responsables des entreprises.

Afin de promouvoir la contribution positive que les entreprises peuvent apporter au développement durable et les aider à prévenir et traiter les impacts négatifs, **l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les Nations Unies (ONU) ont élaboré des instruments qui fournissent des orientations sur la conduite responsable des entreprises.** Ces instruments établissent qu'il est de la responsabilité de toutes les entreprises de prévenir et traiter les impacts négatifs auxquels elles sont liées, y compris dans

leurs chaînes d'approvisionnement, tout en apportant une contribution positive au progrès économique, environnemental et social des pays dans lesquels elles opèrent. En ce sens, ces attentes en matière de bonne conduite vont au-delà des obligations légales. En même temps, les pratiques responsables des entreprises contribuent à améliorer leurs résultats et peuvent avoir un impact positif sur leurs opérations en leur permettant, entre autres, de gérer les risques plus efficacement et d'améliorer leur réputation.

La mise en œuvre de standards reconnus au niveau mondial en matière de conduite responsable des entreprises est également devenue indispensable pour les entreprises qui aspirent à prendre part à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). En apportant une contribution positive à la croissance économique et au développement, tout en prévenant et en atténuant efficacement les impacts négatifs sur les populations, l'environnement et la société, les entreprises peuvent devenir de puissants vecteurs pour atteindre les ODD. Par exemple, garantir le respect des droits de l'homme et des conditions de travail décentes au sein des chaînes d'approvisionnement peut conduire à des changements positifs importants pour tous les ODD. D'un point de vue opérationnel, c'est aussi un moyen pratique et dynamique pour les entreprises d'intégrer les ODD dans leurs activités principales et leurs processus de gestion existants.



Les instruments internationaux

Les trois principaux instruments internationaux qui font aujourd'hui référence en matière d'entreprises responsables, et qui décrivent comment les entreprises peuvent agir de manière responsable, sont la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT (Déclaration sur les EMN de l'OIT), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Principes directeurs des Nations Unies). Ils sont alignés les uns sur les autres et se complètent.

► La *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* fournit des orientations afin d'encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social, et à minimiser et résoudre les difficultés que leurs opérations peuvent soulever. Les principes qui y sont énoncés font état des bonnes pratiques pour toutes les entreprises. La Déclaration sur les EMN de l'OIT fournit également des orientations de politiques publiques aux gouvernements ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs qui jouent un rôle central et spécifique dans la mise en place d'un cadre propice aux entreprises responsables. Les recommandations qui y sont formulées en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail et de vie, et de relations professionnelles se fondent sur les normes internationales du travail, notamment les conventions fondamentales qui sous-tendent la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). Elles abordent aussi le travail forcé, le travail des enfants, la non-discrimination en matière d'emploi et de profession, la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. Le texte de la Déclaration sur les EMN de l'OIT a été récemment mis à jour en 2017 afin de prendre en compte les nouvelles normes en matière d'emploi ainsi que les avancées des politiques publiques, et pour faire explicitement référence aux évolutions mondiales comme l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

► Les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises sur la manière d'agir de façon responsable. Elles portent

sur tous les domaines associés à la responsabilité des entreprises, notamment les droits du travail et de l'homme, l'environnement, la publication d'informations, la lutte contre la corruption, la sollicitation de pots-de-vin et autres formes d'extorsion, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité. Adoptés en 1976, les Principes directeurs ont été mis à jour pour la dernière fois en 2011 afin d'intégrer un chapitre sur les droits de l'homme aligné sur les Principes directeurs des Nations Unies. Le chapitre sur l'emploi et les relations professionnelles est aligné sur les normes du travail de l'OIT. Les Principes directeurs prévoient également la mise en place d'un mécanisme de réclamation non judiciaire unique en son genre: les Points de contact nationaux (PCN). Le Groupe de travail de l'OCDE sur la Conduite responsable des entreprises réunit les pays ayant adhéré aux Principes directeurs – 48 actuellement – et a pour mandat de promouvoir la mise en œuvre desdits Principes ainsi que de politiques publiques en matière de conduite responsable des entreprises.

► Les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* visent à prévenir et traiter les atteintes aux droits de l'homme liées aux entreprises. Ces Principes reposent sur trois piliers: 1) l'obligation incombant à l'État de protéger contre les atteintes aux droits de l'homme commises par des tiers, y compris des entreprises; 2) la responsabilité indépendante des entreprises de respecter les droits de l'homme, qui implique qu'elles doivent éviter de porter atteinte aux droits de l'homme et remédier aux impacts négatifs sur les droits de l'homme auxquels elles sont liées; et 3) la nécessité de fournir à ceux à qui les activités des entreprises ont pu porter préjudice un accès à un mécanisme de recours effectif. Ces Principes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (le « HCDH ») et le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (le « Groupe de travail des Nations Unies ») sont chargés de les promouvoir ainsi que de faciliter leur mise en œuvre, notamment en analysant et expliquant ce que les Principes directeurs impliquent en pratique au regard des différentes problématiques de droits de l'homme et des différents secteurs d'activité et types d'acteurs.

Une approche cohérente

Les instruments mis au point par l'OIT, l'OCDE, et l'ONU définissent, au niveau mondial, les attentes en matière de conduite responsable des entreprises. Ils sont alignés les uns sur les autres et se complètent. Chaque organisation apporte sa valeur ajoutée à leur mise en œuvre, en fonction de son mandat et de son expertise : l'OIT avec sa structure tripartite et son autorité en matière de normes internationales du travail ; l'OCDE en ayant une approche compréhensive de la conduite responsable des entreprises et en faisant le lien avec les politiques économiques ; et le HCDH et le Groupe de travail des Nations Unies par leur connaissance approfondie de la problématique des entreprises et des droits de l'homme et les mandats de l'ONU en matière de droits de l'homme. Les principaux éléments communs aux instruments des trois organisations sont décrits ci-après :

UN CADRE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Les standards internationaux en matière de responsabilité des entreprises établissent l'attente selon laquelle toutes les entreprises – quels que soient leur taille, secteur d'activité, contexte opérationnel, structure de propriété et organisation – doivent prévenir et traiter les impacts négatifs auxquels elles sont liées et contribuer au développement durable des pays dans lesquels elles opèrent.

UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DES IMPACTS

Les instruments spécifient que les impacts des activités des entreprises s'entendent au-delà de l'impact sur l'entreprise elle-même et couvrent les impacts que ces activités peuvent avoir sur les droits de l'homme – y compris les droits du travail, l'environnement et la société –, lesquels peuvent être positifs comme négatifs. Les instruments établissent une compréhension commune selon laquelle les entreprises peuvent causer, contribuer à générer, ou être directement liées à, des impacts négatifs (par leurs opérations, produits ou services ou au travers de leurs relations d'affaires). Ils fournissent un cadre permettant aux entreprises de comprendre comment prévenir et traiter ces impacts.

L'EXERCICE DU DEVOIR DE DILIGENCE

Les entreprises doivent mettre en œuvre le devoir de diligence afin d'identifier, prévenir et atténuer leurs impacts négatifs, réels ou potentiels, et rendre compte de la manière dont elles les traitent. Ce processus doit inclure des consultations sérieuses avec les groupes susceptibles d'être affectés et les autres parties prenantes pertinentes. En matière de droits du travail, la consultation avec les organisations de travailleurs est particulièrement importante. En permettant aux entreprises de comprendre quels peuvent être les impacts de leurs activités et en clarifiant les attentes en matière de diligence raisonnable, ces instruments internationaux guident les entreprises quant à ce qu'elles doivent faire pour savoir et montrer qu'elles agissent de manière responsable.

UNE RESPONSABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La notion d'entreprise responsable concerne non seulement les impacts qu'une entreprise peut causer, ou contribuer à générer, au travers de ses activités, mais aussi les impacts qui sont directement liés à ses opérations, produits, ou services par le biais de ses relations d'affaires. Cela comprend : les partenaires commerciaux, les entités intervenant dans la chaîne de valeur comme les filiales, fournisseurs, franchisés, titulaires de licences, joint-ventures, investisseurs, clients, cocontractants, consommateurs, consultants, conseillers financiers, juridiques et autres, ainsi que toutes les autres entités non étatiques ou étatiques.

L'ACCÈS AUX VOIES DE RECOURS

En vertu de leur obligation de protéger contre les impacts négatifs liés aux entreprises, les États doivent prendre les mesures appropriées pour assurer, par le biais de moyens judiciaires, administratifs, législatifs ou autres, que, lorsque de tels abus se produisent sur leur territoire et/ou dans leur juridiction, les personnes lésées aient accès à un recours effectif. En outre, lorsque les entreprises déterminent qu'elles ont causé ou contribué à générer des impacts négatifs, elles doivent les traiter en offrant réparation, et doivent fournir une telle réparation ou y collaborer par le biais de procédures légitimes.

RSE, CRE et EDH : comment ces trois concepts interagissent-ils ?

Bon nombre d'entreprises, de gouvernements et de parties prenantes connaissent l'expression responsabilité sociale des entreprises (RSE), traditionnellement utilisée pour décrire les relations entre les entreprises et la société.

Depuis quelques années, deux autres expressions – conduite responsable des entreprises (CRE) et entreprises et droits de l'homme (EDH) – sont de plus en plus souvent utilisées aux côtés de l'expression RSE, parfois de manière interchangeable (comme le fait l'Union européenne par exemple). Comment ces trois concepts interagissent-ils entre eux ?

Ils reflètent tous l'attente que les entreprises placent les impacts de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement sur les populations, la planète et la société au cœur de leur réflexion stratégique, plutôt que de les considérer comme une question périphérique. Cela implique de prévenir et traiter les impacts négatifs sur le plan environnemental et social. Une des caractéristiques essentielles des concepts de RSE, CRE et EDH est que la conduite attendue des entreprises ne se réduit pas au simple respect de la législation nationale en vigueur, mais les incite à apporter une contribution positive au développement durable, tout en gérant les risques et impacts qui peuvent résulter de leurs opérations. Ces concepts ne doivent pas être considérés comme étant équivalents à la philanthropie.

Une mise en œuvre effective

Les gouvernements, les entreprises, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes ont tous un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces instruments internationaux et la promotion de pratiques responsables des entreprises. Les gouvernements ont le devoir de protéger les populations, l'environnement et la société. Pour ce faire, ils doivent adopter et faire appliquer des lois, des réglementations et des politiques publiques qui promeuvent, favorisent et encouragent la conduite responsable des entreprises. Les entreprises, de leur côté, doivent assumer leur responsabilité de prévenir et traiter tout dommage dont elles pourraient être la cause. Elles doivent user de leur influence et énoncer clairement qu'elles attendent de leurs partenaires commerciaux qu'ils répondent eux aussi aux attentes internationales en matière de conduite responsable des entreprises.

Il est important de noter que, tant les gouvernements que les entreprises, doivent rendre compte de la façon dont les impacts négatifs sont traités et coopérer avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes telles que la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, et les membres des communautés locales, pour garantir des conditions de travail décentes et le respect des droits de l'homme en pratique.

Pour assurer une mise en œuvre efficace de ces instruments internationaux par les entreprises, les gouvernements, et les autres parties prenantes, les organisations internationales leur apportent soutien et conseils par divers moyens.

1 La Déclaration sur les EMN de l'OIT contient un ensemble d'outils opérationnels. Au niveau des entreprises, le Helpdesk du BIT est un service d'assistance gratuit et confidentiel qui fournit aux entreprises des informations sur les principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN de l'OIT. L'OIT met à disposition des entreprises et des organisations de travailleurs une plateforme de dialogue au sein de laquelle elles peuvent discuter sur une base volontaire de problématiques d'intérêt commun. À l'échelon national, l'OIT fournit une assistance technique aux partenaires nationaux, notamment en créant des plateformes de dialogue qui réunissent gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs afin d'identifier les opportunités et défis en matière de travail décent et de convenir d'actions conjointes en la matière. Les dialogues entre pays hôte et pays d'origine, auxquels participent également les entreprises multinationales, favorisent les partenariats visant à faire progresser le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Des points focaux nationaux désignés sur une base tripartite sont créés afin de promouvoir l'application de la Déclaration sur les EMN de l'OIT. Au niveau régional, l'OIT produit des rapports sur les tendances régionales en matière d'investissements directs étrangers ainsi que sur les problèmes recensés par les gouvernements et les partenaires sociaux concernant l'application des principes de la Déclaration sur les EMN de l'OIT. À travers son Centre international de formation (CIF-OIT), l'OIT propose également tout un éventail de formations sur le travail comme dimension de la conduite responsable des entreprises.

2 Tous les pays qui adhèrent aux Principes directeurs de l'OCDE sont tenus de mettre en place un Point de contact national (PCN) dont la mission est de promouvoir la conduite responsable des entreprises et de traiter d'affaires (ou « instances spécifiques ») en tant que mécanisme non judiciaire de réclamation. Les PCN ont été saisis de plus de 450 dossiers concernant les opérations d'entreprises dans plus de 100 pays et territoires. Ils ont traité un large éventail de réclamations concernant les impacts des entreprises sur l'environnement, les droits de l'homme et les droits du travail, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'OCDE a aussi adopté une série d'instruments fournissant des orientations en matière de diligence raisonnable afin d'aider les entreprises opérant dans différents secteurs à comprendre les risques en matière de conduite responsable et à les traiter. Ces guides de l'OCDE sur le devoir de diligence ont été élaborés dans le cadre d'un processus associant diverses parties prenantes (dont l'OIT et le HCDH) et ont été intégrés à la législation de plusieurs pays. L'OCDE apporte aussi un soutien aux gouvernements et aux entreprises en facilitant l'utilisation de ces instruments à travers des formations, l'apprentissage par les pairs, et des recommandations en matière d'élaboration de politiques publiques. Le Forum mondial sur la Conduite responsable des entreprises réunit des représentants de gouvernements, d'entreprises, d'organisations syndicales, de la société civile et du monde universitaire pour débattre des principaux défis sociaux et économiques d'envergure internationale liés à la conduite responsable des entreprises.

3 Le HCDH et le Groupe de travail des Nations Unies fournissent des orientations et coopèrent avec les États, les entreprises et d'autres parties prenantes sur la façon de mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies. Le HCDH organise par exemple des ateliers pratiques afin de collaborer avec les milieux d'affaires de différents pays et les encourager à améliorer la cohérence de leurs politiques et processus avec les Principes directeurs des Nations Unies. Le Groupe de travail des Nations Unies évalue régulièrement comment les entreprises intègrent le devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans leurs pratiques et comment les gouvernements s'acquittent de leur devoir de protection contre les atteintes aux droits de l'homme commises par les entreprises et encouragent la conduite responsable des entreprises conformément aux Principes directeurs des Nations Unies. Le Forum annuel des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, organisé par le HCDH et le Groupe de travail des Nations Unies, fait le point, chaque année, sur les progrès réalisés, les défis, les bonnes pratiques et les initiatives dans ce domaine. Le HCDH pilote par ailleurs un projet sur la manière dont les entreprises peuvent être poussées à rendre des comptes et dont l'accès aux voies de recours peut être amélioré lorsque celles-ci sont impliquées dans des cas d'atteinte aux droits de l'homme.

Les plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme sont devenus un moyen essentiel pour les gouvernements de promouvoir l'application efficace et compréhensive des Principes directeurs des Nations Unies, ainsi que de favoriser la cohérence avec la mise en œuvre d'autres instruments. Les pays disposant souvent de plusieurs lois, politiques publiques et pratiques pertinentes pour la conduite responsable des entreprises, les plans d'action nationaux peuvent aider à assurer que tous les acteurs gouvernementaux travaillent de façon cohérente pour intégrer la conduite responsable des entreprises dans leurs activités.

Les plans d'action nationaux ont aussi un moyen efficace pour les gouvernements d'établir le dialogue avec les parties prenantes, notamment les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile. Ils permettent également de déterminer en quoi l'État a un rôle particulier à jouer pour assurer l'application des standards, en tant qu'acteur économique, par exemple.

Dans certains pays, cela a conduit à l'adoption de nouvelles réglementations et politiques publiques. Certains plans d'action nationaux vont au-delà de la thématique des entreprises et des droits de l'homme et couvrent l'environnement, les droits de l'homme ou la conduite responsable des entreprises de façon plus générale.



Une coopération accrue pour des entreprises responsables

L'OIT, l'OCDE, et le HCDH ont intensifié leur coopération et coordination dans plusieurs domaines afin d'aider les gouvernements, les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes à renforcer leurs actions en faveur de la conduite responsable des entreprises de manière cohérente. La cohérence est très importante pour éviter la prolifération d'attentes au niveau international et d'un pays à l'autre, qui peut créer des difficultés pour les entreprises qui opèrent à l'échelle mondiale.

Par conséquent, les trois organisations s'emploient activement à renforcer la cohérence de leurs instruments et programmes de mise en œuvre. Chaque instrument fait référence aux autres et s'appuie sur la valeur ajoutée de chacun d'entre eux. Par exemple, l'approche de la diligence raisonnable énoncée dans les Principes directeurs des Nations Unies a par la suite été incorporée dans les Principes directeurs de l'OCDE et dans la Déclaration sur les EMN de l'OIT. Plus récemment, depuis 2018, le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises promeut une compréhension commune du devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. Ce Guide est promu tant par l'OIT que par le Groupe de travail des Nations Unies. Dans son *[rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies](#)* de 2018, qui met en avant les principales caractéristiques de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, le Groupe de travail des Nations Unies a reconnu ce fait.

Les organisations ont également uni leurs forces pour apporter un soutien technique et favoriser la mise en œuvre de leurs instruments au niveau des pays. Avec le concours de l'Union européenne par l'intermédiaire de son Instrument de partenariat, elles encouragent les entreprises responsables dans le cadre de projets en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le projet en Asie vise à promouvoir les *chaînes d'approvisionnement responsables* afin que les entreprises respectent davantage les droits de l'homme, ainsi que les normes en matière de travail et d'environnement, conformément aux instruments internationaux. Il promeut également la mise en place de cadres de politiques publiques propices à la *conduite responsable des entreprises* et des opportunités de dialogue renforcées. Le projet en Amérique Latine et dans les Caraïbes cherche à promouvoir la conduite responsable des entreprises, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux, en renforçant la diligence raisonnable, et en partageant les bonnes pratiques en matière de conduite responsable des entreprises. Ces projets sont une excellente opportunité pour encourager les synergies et pour que chaque organisation contribue à la mise en place d'un cadre plus propice à la conduite responsable des entreprises.



Pour de plus amples informations

www.ilo.org/mnedeclaration

www.mneguidelines.oecd.org

<https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/BusinessIndex.aspx>

<https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/WGHRandtransnationalcorporationsandotherbusiness.aspx>

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'agence des Nations Unies spécialisée sur les questions d'emploi et de travail. Sa mission consiste à établir des normes internationales du travail et à fournir des orientations en matière de politiques publiques, une assistance pour le renforcement des capacités, ainsi qu'une assistance technique aux gouvernements, employeurs et travailleurs de ses 187 pays membres. L'OIT a pour vocation de promouvoir les droits au travail, d'encourager le travail décent, d'améliorer la protection sociale, et de renforcer le dialogue sur les sujets liés au travail. www.ilo.org

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure partout dans le monde. L'OCDE compte aujourd'hui 37 pays membres à travers le monde, dont de nombreuses économies avancées et émergentes. Sa mission est de bâtir une économie mondiale plus forte, plus saine et plus juste. www.oecd.org

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est, au sein du système des Nations Unies, responsable du programme de travail sur les entreprises et des droits de l'homme. Il contribue aux travaux du Conseil des droits de l'homme et du Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme pour la diffusion et l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Groupe de travail des Nations Unies se compose de cinq experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme dans un souci de représentation géographique équilibrée. www.ohchr.org



Cette brochure a été produite dans le cadre du projet visant à promouvoir les chaînes d'approvisionnement responsables en Asie, un partenariat entre l'Union Européenne, l'OCDE et l'OIT.



UNION EUROPÉENNE

Avec le soutien financier de l'Union Européenne



OCDE



UE



OIT